282, Man.-M.-O. n° 9

...ire de Québec
...e de l'Université
...uébec 4, QUE.

Comme Quoi

il est prouvé

que

la Clique Gariépy

controle

L'ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITÉ LAVAL LIVRES RARES
S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

FC
3696.1
S678
P154
1915

ARTICLE 1er

Journal, Revue ou Circulaire ?...

Edmonton hérite d'un nouveau journal français.

Le " Canadien-français " a publié son premier numéro. Il continera sa publication en décembre, à ce qui paraît. Par son entête il s'affiche : " Organe de la Société Saint Jean-Baptiste d'Edmonton." Il n'a pas le tirage de " La Presse,"... la somme considérable d'annonces de " La Patrie"..... ni l'ardeur du " Soleil " de Québec..... Mais IL GRANDIRA nous dit l'*une* de ses rédacteurs, qui se tient *dans l'ombre*. C'est là certes un encouragement....

Ce qu'il convient de noter de suite c'est que : 1°. Le journal a fait son apparition, de façon tout à fait inattendue, sans que l'Association ait jamais eu vent de l'affaire, ou ait autorisé sa publication comme organe, exécutée tout à fait à l'insu de l'assemblée générale et du Bureau de Direction ; 2°. Qu'un journal de ce calibre est inopportun, indésirable et en plus absolument ridicule. Nous reviendrons sur ce deuxième sujet une autre fois.

Ainsi que me le faisait remarquer très justement un de nos distingués concitoyens après la lecture attentive ET SURTOUT SI CAPTIVANTE du " Canadien-Français." " Notre Association nationale, après vingt et un ans d'existence ici à Edmonton, a enfin le privilège incontestable d'avoir un journal." " Après l'apparition de cette inutile feuille " continue-t-il avec emphase, " il ne reste plus qu'à élever un monument pour perpétuer la mémoire du Dr Jos. Boulanger, médecin des hôpitaux de Londres et Paris, ex-citoyen de Grouard, doublure d'un CERTAIN MINISTRE de la couronne, Président de la Société Saint Jean-Baptiste d'Edmonton, propriétaire et rédacteur en chef, distributeur, etc, etc, etc..... du " Canadien-Français."

Notons de suite en passant que cette feuille prend le nom de **Journal.** On dit journal, encore faudrait-il être bien " sûr," comme l'écrit un auteur moderne. Disons en toute franchise qu'il y a eu à ce sujet divergence d'opinion. Quelques-uns, et c'est là le petit nombre,, ont prétendu que le " Canadien-Français," **est un journal.** D'autres ont argumenté que le " Canadien-Français " est plutôt **une Revue.** Reste à savoir qui des deux a raison. Enfin quelques-uns et c'est le grand nombre ont hasardé l'opinion que ce pouvait bien être ni l'un ni

LIVRES RARES
UNIVERSITÉ LAVAL

l'autre, mais simplement une espèce de **Circulaire.** A vrai dire personne n'est bien certain de son assertion, mais il est très possible que ce soit l'une des trois. Il a donc été decidé **unanimement et solennellement,** de remettre exclusivement au Dr Jos. Boulanger, Président de la Société Saint Jean-Baptiste d'Edmontan, le soin de définir le plus tôt possible (cela pour couper court aux conversations de la rue,) le véritable SEXE de son nouveau-né, si toutefois il en a un.

Voyons à l'article 3 de la Constitution de l'Association Saint Jean-Baptiste d'Edmonton, telle que refondue le 29 mars 1908, on lit ainsi ce qui suit : " L'Association se compose d'un Bureau de Direction et des **Membres.**" C'est là une chose bonne à savoir !..... Pour éclairer davantage M. le Dr. Boulanger, sur ses attibutions et devoirs (limités) de président de l'Association St Jean-Baptiste d'Edmonton, nous lui conseillons de se familiariser un tout petit peu plus avec notre *constitution.* S'il veut bien lire avec moi l'article 12 de cette même constitution, (scrap of paper, peut-être,) il y trouvera ce qui suit : " Le Président convoque et préside toutes les assemblées et préside les réunions du Bureau de Direction. Il y maintient l'ordre, dirige les débats, et veille à l'approbation fidèle des règlements, etc....."

C'est selon la connaissance d'un grand nombre de membres de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et spécialement les plus anciens, la première fois dans l'histoire de l'Association d'Edmonton, qu'un président déroge aussi maladroitement et si inutilement à la constitution, à tel point qu'il ignore tous les membres, ainsi que les décisions éventuelles d'une assemblée générale, qu'il aurait pu convoquer pour un tel motif de salut public ! Il s'impose officieusement et s'efforce de diriger la société selon ses idées gauches ; il ignore pourtant la constitution de cette société plus que de raison. Un vieux membre de l'Association me disait dernièrement : " Pourquoi ajouter à notre excellente devise : " Soyons unis," cet autre mot : " Travail " ! Et ce n'est pas le seul membre qui soit resté étonné devant cette soif enfantine de popularité. Le Président de l'Association, depuis qu'il est là, agit à tout propos inconsidérément. Dans son opinion peut-être croit-il bien faire, mais il devrait bien se rappeler de temps en temps que tout le monde ne saurait s'accommoder aux décisions impulsives des peuplades du NORD.

Cet excellent Dr Boulanger voudra bien sans doute nous donner des explications au sujet de la naissance du " Canadien-Français," organe présumé et inconsidéré de l'Association St Jean-Baptiste. D'ailleurs n'est-il pas juste que nous sachions une bonne fois, si le nom de Société Saint-Jean-Baptiste, va de nouveau servir de marche-pied à certaines ambitions politiques, évidentes ou dissimulées ou si la publication de cette petite feuille n'est inspirée que par le chatouillement d'une vanité ridicule ?...

ANTONIO PRINCE.

ARTICLE 2ième

Alea Jacta est...

Le sort en est jeté, l'Association Saint Jean-Baptiste d'Edmonton, qu'elle le veuille ou non, aura son organe. Ainsi que nous l'annoncions dans un précédent écrit, cet avorton boulangiste a fait son apparition sous l'œil paternel du docteur.

Arrivé sans tambour ni trompette, il disparaîtra sans doute de la même façon et bientôt, j'en suis sûr. Entre temps, il vit allaité de la prose indéchiffrable et incompréhensible, pour ne pas dire plus, de son père et créateur.

Vivra-t-il ? vivra-t-il pas ? peu importe !...

Que le " Canadien-Français " soit le journal publié et entretenu par M. le Dr. Boulanger, cela nous est indifférent, comme vous pensez bien. Que M. le Dr Boulanger veuille bien se fendre d'articles éditoriaux plus ou moins insignifiants, dans un journal qui est le sien ou dans tout autre, cela nous laisse encore indifférent, va sans dire. Qu'il distribue son journal gratuitement là et quand il lui plaira, cela ne nous regarde pas davantage. Mais par exemple que M. le Dr Jos. Boulanger ne respecte pas la constitution et qu'il se serve du couvert d'une société nationale,—sans jamais en avoir eu l'autorisation en assemblée générale ou du bureau de direction de la dite association,—pour publier une pareille feuille de chou, cela nous intéresse, et voilà pourquoi l'apparition du " Canadien-Français " ne peut passer inaperçue et c'est pourquoi je proteste au nom de mes compatriotes.

J'entends déjà d'ici un certain nombre

exprimer le suprême et dernier argument, le seul qui reste. " C'est ça, les Canadiens-français ! Ça ne peut faire autrement que de se critiquer entre eux. Il suffit que quelqu'un fasse une chose, voilà qu'il s'en trouve toujours pour l'en blâmer, et émettre un opinion contraire." Sans doute, en maints cas l'argument est bon et très souvent fondé. Aussi répondrons-nous à ceux-là, que, bien que ce journal soit ridicule en soi, (toute personne d'expérience dans le journalisme m'approuvera,) la publication du " Canadien-Français " ne nous inquiéterait nullement, si la feuille en question ne s'intitulait pas " Organe de la Société Saint Jean-Baptiste." Tout ce que nous voulons savoir, c'est la raison qui a motivé son apparition comme organe de notre Association nationale, surtout son apparition non permise par la constitution. Le " Canadien-Français " existe donc illégalement.

Si nous prenons le premier numéro du " Canadien-Français " nous y trouvons un premier article intitulé " Notre journal," il débute ainsi : " En lançant dans le public " albertain cette modeste feuille nous croyons seconder l'influence française dans " l'Ouest."

Tout d'abord y a-t-il nécessité, pour l'Association Saint Jean-Baptiste d'Edmonton, d'un organe, specialement " pour seconder l'influence française dans l'Alberta." Nous répondrons immédiatement : NON. Voilà vingt-et-un ans et plus que l'Association a été établie à Edmonton, et jamais, que je sache, le besoin d'un organe ne s'est fait sentir, encore moins aujourd'hui qu'autrefois. D'ailleurs nous possédons un dévoué journal local, (Le " Courrier de l'Ouest,") même deux jusqu'à ces derniers temps, (avant la disparition malheureuse du " Progrès Albertain,") qui toujours, tous deux, se sont montrés des plus dévoués pour nous. Quel appui apporterait le " Canadien-Français " à notre cause ? Nous ne le voyons pas très bien. Seul le ridicule de son format, et la note exclusivement personnelle de sa rédaction, tenderaient à nous faire plus de tort que de bien et d'ailleurs la constitution ne le permet pas.

Dans le même numéro nous lisons encore : " Le Canadien-Français " essayera " d'accomplir ici, en petit, l'oeuvre patrio- " tique que poursuivent avec tant de succès, " à Montréal, les deux organes de la Société " Saint Jean-Baptiste, " Le Petit Cana- " dien," et la revue féminine " La Bonne

" Parole." Il découlerait donc de ce qui précède, que le motif serait de poursuivre ici, en petit, les oeuvres nombreuses et patriotiques entreprises par l'Association ainée de Montréal. Au deuxiéme article de la Constitution de l'Association Saint Jean-Baptiste d Edmonton, nous pouvons lire ce qui suit, concernant son but : " Le but de l'Association est d'unir les Canadiens-français de l'Alberta, et plus spécialement de la ville d'Edmonton, en leur procurant l'occasion de se rencontrer et de se mieux connaitre ; de favoriser le développement et l'étude de la langue française dans l'Ouest canadien ; de veiller aux intérêts nationaux et de contribuer à la prospérité et au bien-être de la population de langue française de la province et des membres de l'Association en particulier."

L'Association Saint Jean-Baptiste a toujours été, ici à Edmonton, simplement une association patriotique fondée dans le but d'unir les Canadiens-français. C'est, et ça toujours été ici, sa grande raison d'être. En aucun temps son action se répercuta sur le terrain des oeuvres religieuses, actives, philanthropiques ou autres, que poursuit l'Association de Montréal. Il semble donc ridicule que l'Association adopte une orientation nouvelle sachant parfaitement que, par la forme même de son organisme constitutionnel, le succès d'oeuvres comme celles-là est impossible à réaliser par notre Association. Il faudrait que notre Association change sa constitution et qu'elle soit secondée avec plus d'efforts qu'elle ne l'est présentement. Dans ce cas, et dans celui-là seulement l'Association requerrait un journal pour aider ici, comme le " Petit Canadien " et la revue " La Bonne Parole " le font là-bas, les oeuvres qu'elle entreprendrait. Encore faudrait-il, et ce ne serait que simple bon sens que ce soit suivant la constitution et que ce soit le voeu unanime de l'Association comme corps, comme rien de tel n'a encore été fait, l'apparition du " Canadien-Français " est inopportune à ce point de vue, comme aux autres déjà cités.

Quel motif a donc poussé le président de l'Association Saint Jean-Baptiste à publier cet " Organe de la Société St Jean-Baptiste d'Edmonton " ? C'est là un point d'interrogation intéressant, quand on sait très bien qu'un journal ne peut exister dans les conditions où se trouve l'Association Saint Jean-Baptiste, parce que la fondation d'un journal sérieux demande une organi-

sation que l'Association d'Edmonton n'a pas, et ne saurait avoir en vertu de sa constitution, également parce qu'aucun membre du bureau de direction, seul corps actif de cette association, n'est dans ce conseil en permanence, donc personne qui puisse s'intéresser sérieusement à une publication quelconque ; et même dans le cas échéant, l'Association n'a pas les moyens de se procurer le labeur d'une personne qui pourrait s'occuper de cette oeuvre, ou même en solder les frais généreux.

Que le Dr Boulanger puisse le faire actuellement, étant donné sa profession, c'est fort possible. Mais le Dr Boulanger n'est président que pour un an, pas président inamovible de l'Association Saint Jean-Baptiste d'Edmonton. Qui sait si son successeur pourra donner son temps, et en plus voudra solder les frais d'un organe aussi infinitésimal érigé à la gloire de l'Association Saint Jean-Baptiste ? Il est plausible de croire que cette publication ne pourra survivre, sans être prophète on peut dire qu'elle vivra pas. Trop de motifs nous démontrent sa fin éventuelle : seul le côté financier d'une pareille entreprise rendrait la chose évidente.

D'ailleurs le Dr Boulanger le sait comme moi : cette publication ne peut vivre ici comme l'organe de l'Association Saint Jean-Baptiste. Le cas serait peut-être différent si le journal se posait comme organe de M. le Dr Boulanger.

Encore une fois le vrai, le réel motif du Dr Boulanger, nous l'ignorons. Peut-être aussi préfère-t-il le garder discrètement pour lui ? Car enfin quel est-il ce motif ? L'article de fonds, qui accompagnait sa première publication, est très vague sur ce point. Enfin et pour dernière raison, est ce pour lui permettre d'y verser en abondance sa prose décousue et insignifiante ? Si tel est le cas, nul besoin d'intituler cet avorton de journal " Organe de la Société Saint Jean-Baptiste d'Edmonton."

En concluant, je dirai que le ridicule des faits et des gestes de certains personnages ambitieux, et epris d'une idée fixe, est véritablement épatant. Ainsi, je rencontrais dernièrement à Montréal un homme éminent que nous avions le plaisir, il y a un an et plus, de recevoir à notre "Convention du Parler Français," (présidée par l'Honorable !) et qui tout bonnement me disait : " C'est un pauvre sire que ce monsieur un tel !.... Je recevais de lui, il y a quelques

mois, une lettre, dans laquelle il m'a semblé vouloir protester (à ce que j'ai pu voir) contre des félicitations que j'avais eu l'audace d'adresser, et encore publiquement, à l'acte patriotique d'un des vôtres d'Edmonton. Cette lettre, elle n'avait aucun sens à bien dire : d'un décousu complet, et en plus, remplie de faute d'ortographe Un enfant de sept ans n'aurait pas fait pis." Et voilà ! C'est là la réputation ridicule que quelques-uns de nos Canadiens de l'Ouest obtiennent par leurs actes irréfléchis, qui finissent malheureusement par se répercuter un peu sur nous autres, surtout quand ceux qui les commettent sont accidentellement sous les yeux du public.

Un distingué visiteur européen dernièrement me disait : " Avant la guerre, dans mon pays, sans doute aussi en avions-nous des " minus habens " et en grand nombre... seulement nous ne les plaçions pas à la tête de nos sociétés nationales...."

ANTONIO PRINCE.

Jeudi, 23 Décembre 1915.

ARTICLE 3ième

Verba et Voces

Le président de l'Association Saint Jean-Baptiste est un homme sage. Peut-être vaudrait-il mieux dire, prudent et même autre chose.... pusillanime ! Il a peur de croiser l'épée.... ou la plume.

Le motif principal qui nous porte à le croire, le voici : Dans le dernier numéro de son organe " national," " Le Canadien-Français," édition de décembre, on lit un entrefilet dédié au " Courrier de l'Ouest," (je m'étonne que le " Courrier de l'Ouest " soit impliqué dans une question où il n'a pas eu mot à dire,) on peut lire dis-je, ce qui suit :

Au " Courrier de l'Ouest "

" Soyons Unis."

" Dans l'article programme du " Cana-
" dien-Français " nous écrivions : " No-
" tre Journal sera exclusivement na-
" tional. Il ne s'engagera dans aucune
" lutte politique ni dans aucune polé-
" mique de clan. " Aucune polémique
" de clan "—nous avons autre chose à
" faire." Dr B.

" Il ne s'engagera dans aucune lutte politique." Certes, c'était bien là, le moins

que nous pouvions attendre de l'organe présumé de l'Association Saint Jean-Baptiste d'Edmonton ! ! ! Mais suivez moi, le Dr Boulanger ne peut lancer son journal, dès le début, sur le terrain politique, il aurait mauvaise grâce de le faire ! Pour le présent le " Canadien-Français " reste neutre du moins en apparence, c'est bien logique et c'est très habile Ce que nous aimerions à apprendre du Dr Boulanger, c'est non pas l'attitude qu'il entend prendre présentement, mais celle qu'il prendra plus tard, quand les personnages dissimulés sortiront des coulisses où les tient cachés la crainte du Seigneur ! ! ! ! ! Le journal demeurera-t-il en tout temps indépendant de la politique en temps d'élections ? Je sais le contraire. En passant, le Dr Boulanger voudra-t-il nous dire s'il est seul à reviser les écrits du " Canadien-Français" ? Sa prose indigeste n'a t-elle pas bouillie dans une marmite politique déjà un peu rongée par la rouille ?.... en attendant la mort.

" Le journal ne s'engagera dans aucune polémique de clan " continue-t-il encore. En aucun temps nous n'avons eu la moindre intention d'entraîner ce bon docteur dans une polémique, nous n'ajouterons pas, " de clan," puisqu'il est seul de son clan à se l'imaginer.

" Nous avons autre chose à faire " finit-il par dire. Sur ce point nous sommes d'accord. Quand une enseigne de médecin est barbouillée d'une demi couche de peinture de politicien, (bleu blanc rouge (?),) telle que celle du Dr Boulanger, quand on est thuriféraire-né et même " cornac " par aptitude, promenant son éléphant à la foire évidemment on a " autre chose à faire." Que M. le Dr Boulanger dorme tranquille, ce que nous voulons, n'est pas une réponse à nos écrits, le sujet discuté dans les colonnes libres de ce journal, ne donne point prise à ces repliques. D'ailleurs un enfant emmailloté peut difficilement se débattre sans la permission de sa mère. Si toutefois sa voix grêle veut quand même attirer l'attention du public sur quelques personnages demi-cachés, il a toute liberté de le faire, car entre l'argument et la réponse, il y a encore place pour se poser en martyre : Là où a passé le maître, passera bien le disciple ! M. le Dr Boulanger le sait. Avant de franchir cette dernière ètape de la scène publique, je lui demande, si, oui ou non, il reconnait la raison d'être du " Canadien-Français," comme organe de l'Association Saint Jean-Baptiste d'Edmonton ?....?

Encore une question. Le Dr Boulanger

sait ce que coûte pour solder les frais d'une publication, si petite et insignifiante soi-elle, ce que le public ne sait pas. Aussi dans l'intérêt des membres de l'Association, il serait utile de savoir quel en est le coût, d'où proviennent les fonds, et comment ils sont distribués. Le trésorier de la société pourrait peut-être nous en donner les détails puisque le président nous les refusent ? Sans doute il y a les annonces, mais elles ne suffisent, cela va de raison, à défrayer les frais généreux de cette publication. M. le Dr Boulanger y va de sa bourse, nous le croyons, plutôt nous le supposons, nous ne savons rien. Est-il le seul à souscrire aux déboursés relatifs à cette publication ?.... qui déjà grandit.

Que M. le Dr Boulanger en prenne note, nous ne goberons pas les prétentions patriotiques du " Canadien-Français, " même sous couverture d'organe d'une société nationale. Nous connaissons trop la nature humaine et surtout le Dr Boulanger, nous avons trop de preuves à l'appui pour que les multiples démarches de celui-ci, en vue du succès, du moins temporaire, de cette feuille, passent pour des actes de patriotisme pur et simple. C'est vrai qu'il est Canadien-français *pur sang* ! Mais quand bien même ce serait un " pur sang," nous en avons déjà vu des " pur sang " qui " cassent " avant le dernier mille ! ! !... lui qui riait de " *irlando-canayens*," qu'il traitait de métis intelllectuels, il est bien moins patricque qu'eux.

Nous pourrions aussi revenir sur les faits qui ont précédé et suivi la délégation de l'Association Saint Jean-Baptiste auprès de l'Hon. M. Boyle, relativement à la motion Michener, pour nous convaincre que même parmi les Canadiens-français pur sang, le patriotisme ne suit pas sa bête jusqu'au terme de la route. L'âne qui portait N. S. Jésus-Christ l'avait au moins conduit jusqu'à Jérusalem, mais, en mars dernier, le pur-sang, qui portait notre drapeau national, n'avait su le rendre jusqu'à l'édifice du Parlement Provincial.... (J'en sais quelque chose, j'étais là.) Il était tombé en route, après avoir buté sur une pièce douloureuse : la disparition possible d'un portefeuille. Laissons pour le moment ce sujet, puisque le temps nous fournira l'occasion de jeter certaines lumières sur des faits qui touchent à l'avenir de la langue française dans l'Alberta.

Que M. le Dr Boulanger prenne bien garde de nous répondre : " il a autre chose à faire ".... Ah !

ANTONIO PRINCE.